

*Michelle Boily et Jean Beauregard
10922 Bruxelles
Montréal-Nord (Québec)
H1H 4R7*

Montréal, le 2 octobre 2009

Monsieur André Tiphane
Vicaire épiscopal
Diocèse de Montréal
2000, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H3H 1G4

Monsieur Tiphane,

Merci de votre réponse à notre courriel. Votre message reflète les belles et bonnes intentions du diocèse... mais est-ce suffisant ? Malheureusement, il semble que l'enfer en soit pavé...

Permettez-moi de reprendre vos propres paroles : vous dites que le diocèse s'est renseigné avant de donner son autorisation et a étudié la littérature scientifique. Si c'est vrai, que faites-vous alors des études sérieuses qui parlent des risques pour la santé de la trop grande proximité des champs électromagnétiques... les avez-vous lues ? Avec-vous consulté le très intéressant site du collectif Dangersemo (www.dangersemo.com) qui, en quelques clics, vous présente des dossiers pertinents qui ne laissent aucun doute sur l'existence de risques réels? Ou vous êtes-vous contenté des études fournies par votre partenaire Vidéotron qui, vous l'imaginez bien, a tout intérêt à en montrer certaines et à en cacher d'autres !

Non, effectivement, il n'y a pas encore de preuve irréfutable... faut-il les attendre ? Savez-vous à quel moment Santé Canada va changer ses règles et ses normes : quand il y aura eu des cas avérés de maladie grave (leucémie et autres cancers) dont on aura prouvé qu'ils sont attribuables aux micro-ondes. C'est ce qui est arrivé dans notre histoire récente au Québec, avec l'amiante, par exemple, ou le tabac.

Lorsque les autorités l'auront fait, dites-vous, nous enlèverons les antennes, le cas échéant Mais il sera trop tard !

Si vous dites vrai en ce qui a trait à vos convictions quant à la santé et au bien-être de tous, vous devriez appliquer le **principe de précaution** !

.../

L'Église, tout au long de son histoire, a pourtant très souvent prêché la prudence, dans bien des domaines d'ordre éthique et moral. Et quand il s'agit des plus vulnérables de nos communautés (les enfants, les personnes âgées ou malades) la question ne devrait même pas se poser ! Vous et moi ne sommes pas des spécialistes scientifiques, n'est-ce pas ? Mais s'il y a le moindre danger, pourquoi prendre le risque de s'empoisonner... on ne le ferait pas avec un champignon au sujet duquel on aurait un doute.... *A fortiori* pour un poison nouveau et méconnu qui peut avoir des effets à très grande échelle....
Pourquoi ??

Oui, pourquoi tout cela.... revenons-en aux faits. Les églises du diocèse de Montréal n'ont pas **besoin** d'antennes de téléphonie cellulaire pour remplir leur mission.... Regardons les choses bien en face : tout ça n'est qu'une question d'**argent**... oui, pour quelques milliers de dollars, vous avez autorisé les paroisses à prendre les membres de leurs communautés en otage, à mettre leur santé en danger. Il y a toutes sortes de manières de gagner de l'argent... et il y en a de moins honorables que d'autres.

Dorénavant, chaque fois que nous regarderons le clocher de St-Vital (qui est, je vous le rappelle, à 50 mètres de notre jardin), nous penserons au danger qu'il représente pour nous et nos voisins, à rien d'autre.

« Celui qui entraînera la chute d'un seul de ces petits... »

Les lobbys de la téléphonie cellulaire sont très puissants et leurs objectifs sont évidents; nous n'attendons pas beaucoup de compassion de leur part...mais de la part de l'Église...!

Quant à nous, notre seul moyen de ne pas être complices de ces actes, c'est de prendre nos distances de l'Église.... toutes les formes de distance. Nous ne remettrons plus jamais les pieds dans l'église St-Vital de Montréal-Nord, ni dans toute autre église qui a passé contrat avec une des grandes corporations de téléphonie cellulaire.

Et faites-nous confiance, nous allons faire savoir haut et fort autour de nous quelle en est la raison.

Tout cela nous attriste profondément, il va sans dire.



pour: Michelle Boily et Jean Beauregard

c.c. Conseil de fabrique de la paroisse St-Vital